

1

Où sont les femmes ?
La place des femmes dans la
société et le monde judiciaire
**Wo sind die Frauen? Der Platz der
Frauen in der Gerichtswelt**

15

Avocat(e)s, découvrez votre
score SSI et 4 conseils pour
devenir plus performants sur
LinkedIn

**Wie kenne ich meinen „Social
selling index“ und verbessere meine
Schlagkraft auf LinkedIn?**

19

I want to ride my bicycle!





Patrick Henry

Ancien président
d'Avocats.be

 patrhenry
<https://www.elegis.be>



Retour sur le colloque organisé par le barreau de Liège-Huy lors de sa rentrée sur la place des femmes dans la société, le barreau et les cabinets.

OÙ SONT LES FEMMES ? LA PLACE DES FEMMES DANS LA SOCIÉTÉ ET LE MONDE JUDICIAIRE

Wo sind die Frauen?

Der Platz der Frauen in der Gerichtswelt

Der Kongress der Lütticher Anwaltskammer stellte die Frauen und Ihre Rolle in der Gesellschaft, der Anwaltskammer und den Anwaltskanzleien in den Mittelpunkt.

Où sont les femmes ?

Il serait facile de répondre : derrière leurs masques... Notez que cela serait déjà plus positif que : derrière leurs voiles !

En tout cas, cette fois, la démarche n'était pas voilée. Ce 19 novembre 2021, c'est-à-dire 15 jours après le *free labour women's day*, c'est-à-dire le jour où les femmes, vu l'écart salarial entre les deux sexes, commencent à travailler gratuitement, le barreau de Liège-Huy, emmené par sa commission « genre », abordait de front les inégalités auxquelles les femmes doivent, aujourd'hui encore, faire face dans notre société et, spécialement, dans notre monde judiciaire.

Deux artistes tout d'abord, pour introduire le thème. Léna Bojko et ce petit dessin où l'on voit une jeune avocate saluer un confrère plus

âgé : « Bonjour confrère », « Bonjour Mademoiselle ». 1-0 !

Et puis Grand Corps Malade :

« Veuillez accepter Mesdames cette déclaration,

Comme une tentative honnête de réparation
Face au profond machisme de nos coutumes, de nos cultures

Dans le grand livre des humains place au chapitre de la rupture

Vous êtes infiniment plus subtiles, plus élégantes et plus classe

Que la gente masculine qui parle fort et prend toute la place...

Vous êtes nos muses, nos influences, notre motivation et nos vices...

Vous êtes nos filles et puis nos femmes ... »



« La restructuration des rapports entre les hommes et les femmes reste à accomplir. »



Honnête et sincère. Mais encore avec tant de possessifs... C'est beau mais cela reste un peu masculin, non ? 2-1 !

Le bâtonnier Pascal Bertrand poursuit en remettant les choses d'équerre. Le barreau doit être un espace d'égalité. Il ne suffit pas de le dire. Il faut d'abord identifier les démarches discriminantes, les démonter, les analyser, en prendre conscience et puis les bannir. Regardons-nous. Honnêtement. 2-2 !

Sibylle Gioe enfonce le clou en lisant quelques lignes de Gisèle Halimi nous narrant son émotion à la lecture du *Deuxième sexe* de Simone de Beauvoir : « un mélange d'émerveillement et de stupeur. Car c'était vraiment incroyable : un livre mettait des mots sur mon vécu, ma révolte initiale, mon indignation permanente concernant l'indépendance et l'humiliation des

femmes ». Plus de cinquante ans, déjà. Où en sommes-nous ?

Françoise Tulkens en est, évidemment. Comment pourrait-il en être autrement ? Revoici Simone de Beauvoir, décidément omniprésente en cette matinée d'automne : « Nous ne sommes plus des révolutionnaires. Nous avons gagné la partie ». C'était en 1946. Optimiste ou visionnaire ? L'avenir nous le dira. Pourvu que l'histoire ne bégaye pas.

Mais la restructuration des rapports entre les hommes et les femmes reste à accomplir. 7 décembre 2000. 60 hommes et ... 2 femmes signent la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Nous sommes plus loin, certes, mais pas encore arrivés. Socialement, économiquement, culturellement, les femmes restent faibles. Et lors des crises, ce sont

toujours les faibles qui trinquent. Une preuve ? De 2020 à 2021, pendant la crise sanitaire, le fossé salarial entre hommes et femmes est passé de 15,5 à 16,5 %.

Où est le droit, dans tout cela ? Quel fut son rôle ? Sans aucun doute, d'abord celui de consacrer l'inégalité. Le droit conserve, nous le savons. C'est d'abord lui qui a organisé les discriminations, les rapports de domination. Mais peut-il, aujourd'hui et demain, briser le cercle vicieux, être l'instrument de la restructuration que Françoise appelle de ses vœux ? C'est plus qu'un espoir. C'est un challenge.

Chloé Harmel prend le relais. Un relais appuyé. Elle exhorte les femmes à sortir des angles morts¹. Elles sont « caissières ou docteurs », disait Grand Corps Malade, mais aussi avocates, magistrates, députées, juristes. Quitter l'ombre. Revendiquer sa place. Jouer dans la même cour. En revendiquant les mêmes armes, les mêmes droits. Elle s'appuie sur le récent *Code de droits des femmes* que vient de publier Larcier. Demain, une société *gender sensitive* : non seulement non genrée, mais aussi attentive aux besoins des femmes dans ce monde qui reste construit par les hommes pour les hommes.

Fem&L.A.W a été créé en 2017 par sept avocates bruxelloises pour comprendre pourquoi les femmes quittent en masse notre profession quand elles atteignent la trentaine, alors qu'elles sont majoritaires au serment. Humour sexiste, harcèlement, différences de rémunérations, division sexuelle du travail (pour les femmes, le droit familial, la jeunesse et le « petit pénal », pour les hommes le droit des affaires et le droit fiscal...). Application locale d'un phénomène global. Le barreau n'est pas

1. Allusion cachée au très beau roman d'Alain Damasio, *Les furtifs* ?



« Faut-il garantir une représentation égalitaire entre les genres au sein des instances ordinales ? »

(entièrement) responsable. Mais il doit prendre sa part. À quand les réformes garantissant une représentation plus partagée au sein de nos organes ? À quand des cellules d'écoute des abus ? À quand une commission « genre » au sein d'Avocats.be ?

Tu sais, c'est pas si facile... 3-2 !

Un beau débat, loin d'être clos. Pour illustrer la problématique : la réforme du Code pénal en matière de répression des violences sexuelles. Aggraver les peines, oui ; élargir la définition de l'infraction, oui ; mais n'est-il pas contre-productif de bilatéraliser le viol, c'est-à-dire de réprimer aussi le viol féminin (nous ne parlons pas là du viol homosexuel, qui n'a pas besoin de réforme, mais de l'hypothèse où une femme force un homme à la pénétrer, ce qui, techniquement, *de lege lata*, ne rentre pas dans la définition de l'infraction). Au-delà du caractère anecdotique de la question (de quoi parlons-nous, statistiquement ?), n'est-ce pas nier le caractère spécifique de l'infraction sexuelle ? Spécifique parce qu'elle est, presque toujours, l'expression d'une volonté d'appropriation de la femme par l'homme ? Un mode d'invisibilisation des violences spécifiques dont les femmes sont victimes ?

L'important est aujourd'hui de scruter toute nouvelle réglementation à l'aune de son impact de genre (et aussi du climat, et aussi des discriminations raciales, ... bien sûr). Nier ces différences, c'est nier que les structures socio-culturelles sont genrées. C'est renvoyer les femmes dans l'angle mort et perpétuer ces structures.

« On ne naît pas femme, on le devient », disait encore Simone. Quelques chiffres pour le démontrer. Près de trois quart des métiers sont genrés. Aux hommes les fonctions productives, aux femmes, les fonctions de support, moins rentables, moins rémunérées. Dans les professions libérales, les femmes gagnent 40 % de moins que les hommes (pour 16 à 17 % en moyenne, donc). C'est le produit d'une culture systémique de ségrégation verticale : le plafond de verre et le plancher collant. 3 % des PDG sont des femmes, 14 % des membres de CA des grandes sociétés. Besoin d'un dessin ? 4-2 !

« Nous qui n'avons pas d'histoire », reprend Sibylle Gioe, en posant quelques jalons : 1922, première avocate belge ; 1947, première magistrate ; 1955, première notairesse ; 1958, première bâtonnière. Deux bâtonnières à Liège, deux à Huy. Houhou, Bruxelles !?!

La première table ronde réunit, sous l'impulsion d'Amélie Adam (qui est un peu notre Greta à nous), Marie-Aimée Peyron, ancienne bâtonnière de Paris, Laurence Junod-Fanget, ancienne bâtonnière de Lyon, Céline Karugu, conseillère de l'Ordre et présidente de la commission genre du Rwanda, et Joanne Albert, son homologue liégeoise.

Découvrons-nous des milliers.

L'histoire, les histoires, d'une longue prise de conscience, multiforme, allant de la féminisation du vocabulaire (qui a une haute valeur symbolique sous des aspects qui sont parfois, il faut bien le reconnaître, un peu ridicules : vous dites « auteure », « autrice » ou « auteureuse² », comme on l'entendait le matin même

sur les ondes ?) à l'imposition de quota dans les organes représentatifs de la profession.

Inventaire des mesures prises, çà et là. D'abord cartographe, radiographe : 50 % de femmes au barreau, mais au-delà de dix ans d'ancienneté la majorité reste très largement masculine. Pourquoi ? Il y a quelques clichés. Pas faux, mais réducteurs. Les femmes dans le « cœur » de la profession, les hommes à la marge, où cela paie. Mais, si l'on regarde de plus près, même dans le cœur, ce sont les hommes qui s'accaparent le plus lucratif. Frilosité ? Timidité ? Manque de confiance ? Toujours cette incapacité de s'affirmer en pleine lumière ? Comment sortir de l'angle mort ?

Quelques mesures ensuite. Discrimination positive. Congé de maternité pour les collaboratrices. Ce n'est pas le moindre des paradoxes, mais le constat est fréquent : voté par les hommes, presque contre les femmes. Comme si celles qui avaient passé l'obstacle ne pouvaient admettre que celles qui viennent après elles échappent à ce qu'elles ont vécu. N'est-ce pas aussi un phénomène de ce type que nous vivons avec le port du voile ? Certaines intellectuelles le revendiquent au nom de leur liberté de religion et de leur liberté d'expression (ce n'est pas aux hommes de leur dicter leur tenue, qu'il s'agisse de la jupe, du décolleté ou du foulard : elles ont raison), mais en oubliant parfois qu'il sert aussi à opprimer les plus faibles d'entre elles³.

Mais aussi l'inscription dans le règlement intérieur du barreau de Paris de l'interdiction des comportements sexistes. Et les premières mesures de répression : poursuites disciplinaires. Jusqu'à la radiation (pour viol. Oui, cela existe chez

2. Cet audacieux néologisme est justifié par la nécessité de trouver des dénominations neutres, à l'instar du fameux *yelle*. Procède de la même idée la revendication de la suppression du genre sur les cartes d'identité, voire dans la structure de notre numéro national. À côté de cela, *grosso modo* la moitié de nos bâtonnières souhaitent toujours être appelées « Madame le bâtonnier ». Et d'autres revendiquent l'abandon pur et simple des mots « Madame, Monsieur » etc. Voilà quelques beaux sujets de dissertation...

3. Au contraire, une des exposantes des stands dressés dans le fond de la salle (Vie féminine) portait un voile tout en ayant écrit sur son front « aliénée », dénonçant ainsi parfaitement cette ambiguïté.

nous aussi. Pas rien que pour les tenniswomen chinoises). La honte doit changer de camp.

Au Rwanda, 9^e nation au *ranking* des États en ce qui concerne l'égalité entre les genres (la Belgique est 27^e ...), des mécanismes institutionnels ont été mis en place pour traquer les discriminations. C'est bien, mais la véritable égalité au barreau se fait néanmoins attendre : pas encore de bâtonnière. Il est vrai qu'à Bruxelles ... (mais je l'ai déjà dit).

Débat : faut-il garantir une représentation égalitaire entre les genres au sein des instances ordinales ? Les Français l'ont fait : dans les conseils de l'Ordre, on élit des binômes mixtes ; égalité assurée, donc. Dans d'autres instances, des listes séparées garantissent des représentations paritaires. Jusqu'ici les Belges n'en veulent pas. « Nous ne sommes pas une espèce protégée »... Il est vrai que les hommes ne parlent de quota que depuis que les femmes s'approchent de la majorité Mais la représentation égalitaire n'est-elle pas un préalable obligé à l'indispensable changement de perspective ? « Marre d'entendre parler de vos problèmes de prostate et d'érection. Si les hommes avaient des règles, on ne parlerait que de cela »⁴...

Le travail est là. L'égalité n'est pas simple parce que les contraintes ne sont pas les mêmes. La maternité est un facteur différenciant. Comment éviter qu'il devienne discriminant ? Des mesures de compensation sont-elles une solution ? Pas vraiment. Il faut repenser notre organisation, nos structures, pour qu'elles prennent en compte ces différences. La femme n'a pas à mendier des compensations. Sa place doit être assurée au soleil même (ou surtout) lorsqu'elle enfante. L'égalité dans la différence. Plutôt

donc un congé parental obligatoire pour le père des mesures d'aide pour les mères...

Et réussir à vaincre les stéréotypes culturels. Lorsqu'un bébé fille pleure, c'est un caprice. Si c'est un garçon, c'est qu'il a faim... Sortir d'une société organisée autour d'une norme masculine. Sortir d'une société où être femme, ce n'est pas seulement être sexuée, c'est aussi être classée, sous-classée. 5-2 !

Pause pour reprendre ses esprits. Quoique, pendant que certains s'égayent vers les stands installés dans le fond de la salle où les associations partenaires présentent leurs réalisations, ou vers la traditionnelle tasse de café, l'écran diffuse en continu quelques témoignages de jeunes (et moins jeunes) avocates. Ce n'est ni la dénonciation d'Epstein, ni celle de Nicolas Hulot. Pas de scandale au barreau de Liège-Huy. Mais un portrait pointilliste d'un microcosme comme beaucoup d'autres ou des comportements quotidiens, parfois un peu graveleux, parfois condescendants, voire méprisants, dessinent

un monde où les hommes (allez, soyons positifs, *des* hommes...) ont peine à ouvrir les portes au deuxième sexe. Entrouvrir oui. Asseyez-vous à l'arrière mesdames. Regardez comment nous faisons. Et si vous pouviez nous l'apporter, ce café...

Retour aux affaires. Deuxième table ronde. On est quand même toutes des européennes.

Evelyn Regner, députée européenne et présidente de la commission « droit des femmes et égalité des genres » du Parlement européen, Sarah Ganty, candidate à la *Yale law school* et professeur à Gand, Vienne et Bruxelles, et Michel Pasteel, directeur de l'Institut pour l'égalité des hommes et des femmes, abordent la partie technique.

Des outils sont en place. Article 119 TCEE : à travail égal, salaire égal. TUE 2 : promotion de l'égalité entre les genres. TFUE 8 : prohibition des discriminations. Charte DF 21. Directives 2006/54 (Emploi), 79/7 (Sécurité



4. Julie (en 12 chapitre), 6^e chapitre (ou 5, ou 7, je ne sais plus). Voyez aussi la quasi-négation de l'endométriose. Il est vrai que dans le Livre, il est écrit « Tu enfanteras dans la douleur » ...



« On ne naît pas femme, mais on en meurt... »

discriminantes, démonter les organisations anthropocentriques, prendre conscience des travers quotidiens qui invisibilisent les femmes. Nous vivons dans un monde où l'inégalité des genres est systémique, multimillénaire, universelle. Le levier le plus puissant pour transformer le monde, c'est de réduire ces inégalités (8-2 ? mais cette métaphore sportive n'est-elle pas proprement masculine. Bon, ne tirez pas, j'arrête... D'autant que, si je continue, je vais m'approcher d'un des derniers scores des *Red Flames*).

Troisième et dernière table ronde. Françoise Brié, directrice générale de la Fédération Nationale Solidarité Femmes, Adeline Fraipont, criminologue au Collectif contre les violences faites aux femmes et l'exclusion, Barbara Sneepers, psychologue au même collectif et Julie Jodogne, avocate, membre de la Commission Jeunesse, abordent le sujet qui fait (vraiment) mal : les violences faites aux femmes.

Il y a le droit positif : la Convention d'Istanbul⁶ et les dispositions nationales qui criminalisent les violences intraconjugales. Bien.

Mais il y a le vécu. La difficulté de faire valoir ses droits. L'absence d'empathie de ceux qui reçoivent les plaintes, de ceux qui sont appelés à l'aide. La double peine. Violences puis ignorance, mépris, absence d'écoute. Trop souvent. Mais là aussi, on peut souligner des avancées : la politique « Tolérance 0 » prônée à Liège par

la Procureur (Procureuse ?) du Roi Anne Bourguignon, la volonté de mettre en place des structures adaptées et adéquates : magistrat de référence, policier de référence, politique de sensibilisation.

Témoignages de la base, de ceux/celles qui sont sur le terrain, qui accueillent ces femmes meurtries, qui tentent de leur rendre espoir, parfois juste le temps de reprendre leur souffle avant de replonger dans l'enfer (hé oui, *I will always love you*⁷ ...). Briser le cycle de la violence. Rendre aux femmes leur dignité, le sentiment qu'elles peuvent être respectées en tant que telles, qu'elles ne sont pas un objet, déposé sur un manteau de cheminée, que l'on décroche ou raccroche au gré de ses envies.

Pas l'égal de l'homme. Un être humain, à égalité. Est-ce que les hommes et les femmes naissent égaux en droit ?

Sarah Schlitz pour conclure. Notre secrétaire d'État à l'Égalité des genres, à l'Égalité des chances et à la Diversité martèle ses convictions. Comme Sibylle Gioe avant elle, elle rend hommage à Ann Lawrence Durviaux, avocate, professeur ULiège, candidate au rectorat, assassinée il y a quelques mois, avec sa compagne, par l'ex-mari de celle-ci. Une femme libre. Une femme militante. Une femme fidèle à ses convictions. Et à quelques autres, dont Marie Popelin, docteur en droit en 1888 et à

laquelle la gent masculine refusera l'accès à la profession d'avocat.

On ne naît pas femme, mais on en meurt...

Elle insiste sur la nécessité de prendre en compte la dimension spécifique des agressions genrées, détaille les initiatives mises en place pour briser le cercle de la violence conjugale, maisons d'accueil, sensibilisation, éducation : en moyenne, il faut 35 faits de violence pour qu'une femme se décide à déposer plainte contre son bourreau...

On ne naît pas femme, mais on en meurt... Et il faut que cela cesse.

Que peut dire de plus un homme de 67 ans, un de ces « males blancs autosatisfaits, qui voudraient être félicités parce qu'ils n'attrapent pas les femmes par la chatte, qui voudraient être applaudis parce qu'ils ont battu le pavé avec un ami noir il y a trente ans de cela », un « vieux soixante-huitard », « paternaliste de gauche »⁸ ? Après les hippies, il y eut les punks. Après les écollabobos, les wokes ... Feront-ils mieux ? Sans doute oui et non.

Hier, j'ai vu *Julie (en 12 chapitres)*. Le chapitre 10 (ou 9 ou 11 ?) m'a impressionné. Aksel (il est plus jeune que moi mais cela reste un bobo, structurellement attaché au monde d'hier, où la culture n'était pas dématérialisée,

6. [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/ATAG/2020/659334/EPRS_ATA\(2020\)659334_FR.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/ATAG/2020/659334/EPRS_ATA(2020)659334_FR.pdf).

7. Terribles paroles alors qu'au moment où je termine ces lignes, aux Assises de Namur, on juge le féminicide de Marielle Tournay, tuée par son mari alors qu'il sortait, pour la troisième fois, de détention préventive pour des coups qu'il lui avait portés...

8. Description empruntée à Abel Quentin, *Le voyant d'Etampes*, p. 19.

Pratique professionnelle

où la littérature, la musique, c'était d'abord des objets) y est violemment pris à partie par une journaliste #balancetonporc parce que le *Lynx*, le personnage qu'il dessine, a des comportements machos, en tout cas dans ses premières aventures. Symbole de la *cancel culture*⁹.

Oui, il faut réussir à imaginer une société non genrée, débarrassée du culte de la masculinité, qui prenne en compte les spécificités des deux genres (et des intermédiaires), faisant leur place à chacun, avec des chances égales. Non, il ne faut pas, pour cela, anéantir le passé, bannir l'humour (on peut se moquer des femmes mais aussi des hommes, comme on peut se moquer des noirs, des juifs, des arabes, mais aussi des blancs, des catholiques,

des passants honnêtes – et, s'il est vrai que toute forme d'humour comprend une part d'agressivité, voire contribue à la reproduction de stéréotypes, doit-on pour autant bannir l'humour ? L'humour c'est d'abord la dérision, le débat, c'est-à-dire la remise en question. L'humour est indispensable même lorsqu'il s'en prend aux faibles. Et, bien sûr, l'humour n'est pas un droit absolu. Comme toute autre forme d'expression, sa liberté s'arrête à l'appel à la haine, à la violence ou l'intolérance, mais là seulement) et l'expression des idées qui heurtent, choquent ou dérangent¹⁰.

Le chemin est difficile. Il comporte beaucoup d'ornières. Mais allons-y. En regardant où nous mettons les pieds...

Vous l'avez compris, ce colloque était sous la signe de la musique. Alors chantons avec Sarah Schlitz :

*Résiste,
Prouve que tu existes,
Cherche ton bonheur partout, va,
Refuse ce monde sexiste
Résiste
Suis ton cœur qui insiste
Ce monde n'est pas le tien, viens,
Bats-toi, signe et persiste*

9. La *cancel culture* n'est évidemment pas propre au mouvement néoféministe. On la retrouve dans toutes mes mouvances de la génération *woke*. Mais je ne puis me résoudre à ce qu'au nom du combat contre les structures cachées qui organisent les rapports de domination des hommes sur les femmes, des blancs sur les autres races (et, à l'intérieur de celles-ci, de certaines sur d'autres), des coloniaux sur les colonisés, des adultes sur les enfants, des riches sur les pauvres, des tenants d'une religion sur les autres ... on en vienne à nier notre histoire et notre culture, un peu à la façon – que mes contradicteurs m'excusent de cette comparaison violente mais au-delà du degré, il faudra m'expliquer la différence en termes positivistes (par opposition à *iusnaturalistes*) – des talibans lorsqu'ils abattirent les bouddhas de Bamiyan ou des fanatiques de DAESH lorsqu'ils détruisirent le temple de Baalshamin à Palmyre (je prends des exemples récents mais je pourrais évidemment ajouter la destruction des écrits de Confucius par Shi Huang ou de la cathédrale Saint-Lambert par les révolutionnaires, sans oublier, bien sûr, les innombrables destructions et pillages perpétrés par tous les envahisseurs, au premier rang desquels figure évidemment l'Occident chrétien). Critiquons, contextualisons, dénonçons, mais de grâce ne détruisons pas.

10. Selon le mantra de la Cour européenne des droits de l'homme, affirmé pour la première fois dans l'arrêt *Handyside* le 7 décembre 1976.

